RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n° 2022/333/DRP/SIR

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Considérant que les travaux de réparation de deux Ouvrages d'Arts sur la RD 38, communes de UBEXY et VARMONZEY, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

A R R E T E

ARTICLE 1. - A compter du 21 novembre 2022 et jusqu'à la fin des travaux, dont la durée est évaluée à 4 mois, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 38, entre les PR 0+700 et 0+900, sur le territoire des communes de UBEXY et VARMONZEY.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :

Dans le sens BRANTIGNY vers VARMONZEY
Du carrefour RD 38 / RD 28 :
- RD 28 jusqu'au carrefour avec la RD 10, via UBEXY
- RD 10 jusqu'au carrefour avec la RD 38 via GUGNEY AUX AULX
- RD 38

et vice versa dans l'autre sens.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale Centre.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans les communes de UBEXY et VARMONZEY.

ARTICLE 4. - Cet acte fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet du Département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Général commandant l'Etat-Major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- MM. les Maires des Communes de UBEXY, BRANTIGNY, RAPEY, JORXEY, GUGNEY AUX AULX, VARMONZEY,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de CHARMES,
- M. le Chef de Service de l'Unité Territoriale - Centre.

A EPINAL,

Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

SEBASTIEN CLAUDE
2022.11.14 12:57:38 +0100
Ref:20221114_120212_1-1-O
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

Sébastien CLAUDE

8, rue de la préfecture
88088 **Epinal** Cedex 9

Tél. : 03 29 29 88 88
Fax : 03 29 29 89 16

www.**vosges**.fr